



Plan de protection du Centre d'instruction fédéral de Schwarzenburg (CFIS)

Édition du 18.01.2021

Domaine d'application et réalisation

Le présent plan de protection, en particulier les lignes directrices, est contraignant pour tout le personnel de l'OFPP au CFIS et pour tous les participants et visiteurs externes. Le CFIS prend les mesures appropriées pour assurer le respect des directives fédérales et cantonales. Il incombe à l'organisateur de l'événement d'informer le personnel et d'appliquer et de contrôler les mesures. Au sein de la division Formation, ce sont les chefs de service qui en sont responsables.

But du Plan de Protection

- Le présent plan de protection décrit les règles de base et les mesures de protection spécifiques dans les EAZS pour contenir la dissémination de COVID-19.
- Les mesures de protection servent à protéger la santé de tous les employés et de nos clients qui se trouvent dans les EAZS

Bases

Le plan de protection actuel est basé sur les principes suivants:

- La décision du Conseil fédérale pour freiner la diffusion du virus COVID-19
- La recommandation de l'office fédérale de la santé publique (OFSP)
- Les décisions du gouvernement cantonal bernois pour freiner la diffusion du virus COVID-19

Directives générales

1. Tous le personelles, tous les clients ainsi que tous les participants du CFIS doivent observer les mesures de protection même que les ordonnances,
2. Une obligation générale de porter un masquage est imposé dans toute la zone du CFIS. Les exceptions suivantes s'appliquent:
 - dans les salles intérieures du CFIS, où une seule personne est présente à la fois,
 - lorsque vous travaillez à l'extérieur, si la distance de 1,5 mètre par rapport aux autres personnes peut être maintenue à tout moment.
3. Les chambres ne peuvent être occupées que par une seule personne.
4. Les personnes qui présentent des symptômes liés au COVID-19 ou qui ont eu un contact étroit avec une personne infectée jusqu'à deux semaines précédant le cours ne sont pas autorisées à se rendre au CFIS et sont exclues des cours en présentiel conformément aux recommandations des autorités concernant la procédure en cas de symptômes et d'éventuelle infection
5. Les personnes qui ont été testées positives au coronavirus ne sont autorisées à participer à une formation que si leur convalescence a duré au moins dix jours.
6. Conformément à l'ordonnance COVID et jusqu'à nouvel ordre, il est recommandé aux personnes atteintes d'une maladie préexistante de s'abstenir de participer à une formation en classe.
7. Pour une recherche efficace des contacts, les numéros de téléphone de tous les participants et clients ont être enregistrés; pour les cours de l'OFPP, cela est fait par le gestion des cours et pour les externes par les directeurs des cours externes. De leur côté, ils doivent donner

leur numéro de téléphone au gestion des cours de l'OFPP.

Offres spécifiques

8. La salle de fitness reste fermée jusqu'à nouvel avis.
9. Des services de navette sont disponibles que sur réservation chez la réception. Le conducteur et les passagers doivent porter des masques d'hygiène pendant le voyage

Restaurant Intermezzo

10. Le plan de protection de Compass Restaurants Switzerland s'applique au restaurant INTERMEZZO.
11. La nourriture et les boissons ne peuvent être consommés qu'assis.
12. Le port du masque dans le restaurant est obligatoire. Les clients peuvent retirer leur masque dès qu'ils sont assis à table.
13. 4 personnes au maximum sont autorisées à s'asseoir ensemble à une table.
14. Les coordonnées d'au moins une personne par groupe d'invités doivent être recueillies à la table.
15. La distance nécessaire de 1,5 mètres doit être maintenue entre les groupes.

Mesures supplémentaires

- À la réception et au restaurant, des marquages sont posés sur le sol
- Des parois en plexiglas sont installées à la réception et au restaurant
- Des postes de désinfection sont mis en place aux entrées principales
- Dans toutes les salles de cours du CFIS, il convient de respecter la règle des 1,5 mètres de distance entre les personnes. La capacité des salles a été calculée en conséquence (annexe 1)
- Les heures des repas sont échelonnées pour qu'on puisse éviter une foule
- Le nettoyage et la désinfection des ustensiles et du matériel de cours relèvent de l'organisateur. Pour les cours de l'OFPP, les produits de nettoyage et de désinfection sont mis à disposition par le personnel de la gestion des bâtiments
- Objets manipulés fréquemment par plusieurs personnes (p.ex. portes, poignées des portes, les boutons d'ascenseurs etc.) sont nettoyés régulièrement, au moins une fois par jour, par l'équipe de nettoyage et, si possible, désinfectés.
- D'autres mesures sont prises en fonction des cours

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

Division Instruction

J. Buchser, chef de la Section Centre séminaire

ANNEXE 2 : CAPACITÉS DES SALLES DU CFIS / NOMBRE DE PERSONNES MAXIMAL PAR SALLE

- **Auditoire** : max. 66 personnes (y compris intervenants).

Bâtiment A

- Salle de conférence A : 38 personnes, y compris intervenants (230 m²)
- Salles de travail et bureaux DC : 3 personnes à chaque fois
- Salle de classe A 007 : 13 personnes
- Salle de classe A 008 : 13 personnes
- Local de régie A 009 : 8 personnes
- Salle de classe A 102 : 13 personnes
- Salle de classe A 103 : 13 personnes
- Salle de classe A 104 : 13 personnes
- Salle de classe A 105 : 13 personnes
- Salle de classe A 106 : 13 personnes
- Salle de classe A 107 : 13 personnes
- Salle de classe A 108 : 13 personnes
- Salle de classe A 109 : 13 personnes
- Salle de classe A 202 : 13 personnes
- Salle de classe A 203 : 13 personnes
- Salle de classe A 204 : 13 personnes

Bâtiment B

- Salle de conférence B : 26 personnes intervenant y compris (157 m²)
- Salles de travail et bureaux DC : 3 personnes à chaque fois
- Salle de classe B 001 : 11 personnes
- Salle de classe B 002 : 11 personnes
- Salle de classe B 003 : 11 personnes (Polycom)
- Salle de classe B 004 : 11 personnes
- Salle de classe B 005 : 11 personnes (Polyalert)
- Salle de classe B 101 : 11 personnes
- Salle de classe B 102 : 11 personnes
- Salle de classe B 103 : 7 personnes
- Salle de classe B 105 : 7 personnes
- Salle de classe B 201 : 7 personnes
- Salle de classe B 202 : 7 personnes
- Salle de classe B 203 : 7 personnes
- Salle de classe B 204 : 7 personnes
- Salle de classe B 205 : 7 personnes
- Salle de classe B 206 : 7 personnes
- Salle de classe B 210 : 7 personnes

Bâtiment G

- Salle de classe P1 : 6 personnes
- Salle de classe P2 : 6 personnes
- Salle de classe P3 : 6 personnes

Bâtiments d'hébergement E, F, G : 125 personnes (max. 1 personne par chambre)